



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-seizième session
Rome, 4-5 septembre 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

POUR LE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN GUINÉE FORESTIÈRE

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Leçons tirées de l'expérience passée du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Guinée	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs du projet	4
C. Composantes	5
D. Coût et financement du projet	5
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	6
F. Organisation et gestion	7
G. Justification économique	8
H. Risques	9
I. Impact sur l'environnement	9
J. Aspects novateurs	9
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	10
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	10
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	11



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. ORGANIGRAMME	7
V. FLUX FINANCIER	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc guinéen (GNF)
1,00 USD	=	1 951 GNF
100 GNF	=	0,05 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

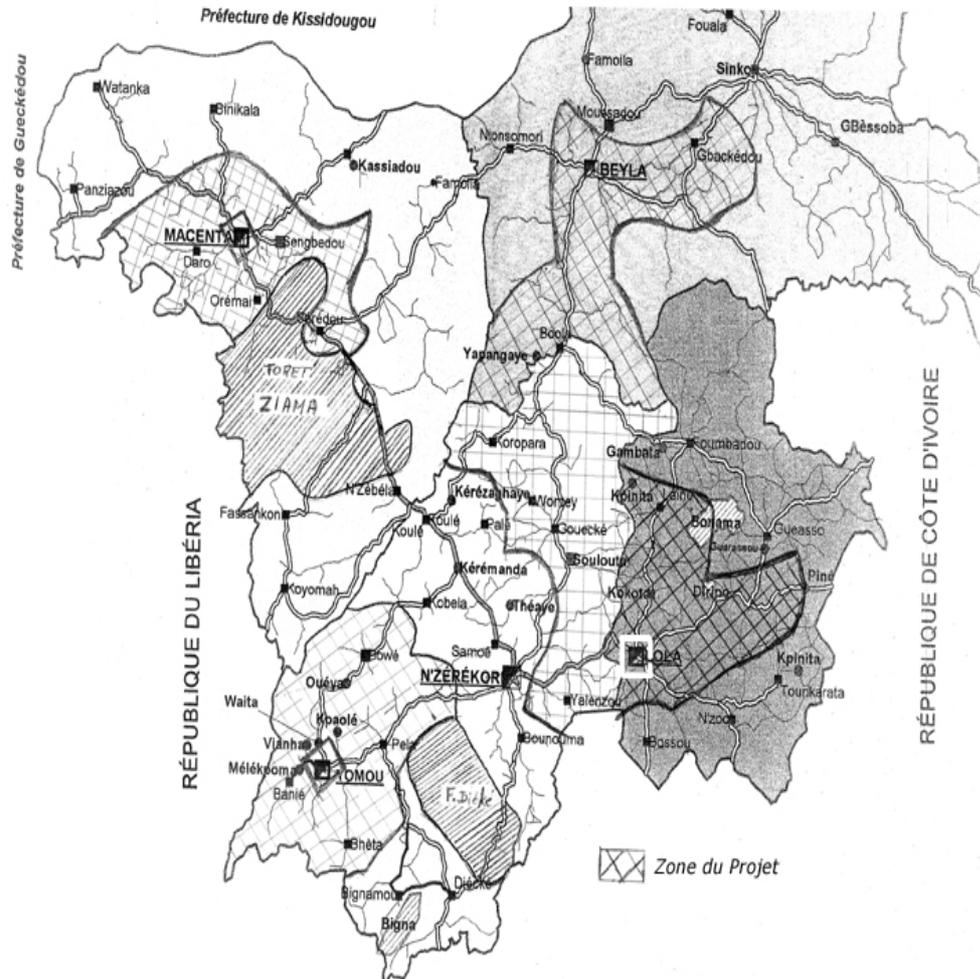
AFD	Agence française de développement
ASF	Association de services financiers
CPP	Comité de pilotage du projet
CRD	Communauté rurale de développement
GT	Gestion de terroir
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PTBA	Plan de travail et budget annuels
S&E	Suivi et évaluation
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN GUINÉE FORESTIÈRE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République de Guinée
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
COÛT TOTAL DU PROJET:	15,5 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,4 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,5 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR(S):	À déterminer
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,9 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,2 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)



NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires. Le groupe cible comprend des communautés rurales pauvres et vulnérables de la région forestière de Guinée, dont l'accès aux ressources (en particulier à la terre), aux infrastructures et à l'information est limité. Les bénéficiaires - qui constituent la majorité de la population rurale de cette région - sont généralement de petits exploitants qui pratiquent l'agriculture de subsistance sur des terres marginales caractérisées par une forte dégradation des sols et une faible productivité et qui vivent essentiellement de l'agriculture pluviale. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables, car ils sont traditionnellement exclus de la prise de décision et ont plus difficilement accès aux ressources et à l'information.

Causes de la pauvreté. La faible productivité agricole, la rareté des possibilités d'emplois rémunérés, le manque d'accès aux services financiers et la carence des infrastructures rurales sont les principales causes de pauvreté dans la zone du projet. Les pauvres de la région forestière participent rarement à la prise de décision, à l'analyse des obstacles ou à l'identification des solutions, pas plus qu'à la hiérarchisation des besoins. La faiblesse de l'organisation communautaire, couplée à l'inefficacité des prestations de service et au manque de ressources, aggrave encore la pauvreté dans la zone.

L'aide du projet aux pauvres. Le but du projet est de donner aux communautés locales, notamment aux femmes et aux jeunes des villages les plus pauvres, les moyens d'identifier et d'analyser leurs difficultés, de déterminer les besoins prioritaires en matière de développement et de participer à la mise en œuvre des interventions y relatives. À cet effet, le projet fournira une assistance technique et financière destinée notamment à la restructuration communautaire, aux microprojets visant à renforcer la productivité agricole et la protection de l'environnement; à la remise en état des puits et des routes d'accès; au développement d'un système de distribution des intrants agricoles et à la fourniture de services financiers aux ruraux pauvres; et enfin au financement d'initiatives en faveur de l'agriculture et de la recherche.

Participation des bénéficiaires au projet. La planification participative au niveau communautaire (terroirs) garantira que les bénéficiaires ciblés, en particulier les femmes et les jeunes, participent efficacement à la détermination des priorités communautaires en matière de développement et à la mise en œuvre du projet. Les communautés et bénéficiaires cibles planifieront et hiérarchiseront leurs besoins et géreront les ressources reçues au titre du projet. Chaque village concevra son propre plan d'action en matière de développement avec l'aide du projet, et sera responsable de sa mise en œuvre. La capacité des communautés sera renforcée, le but étant, entre autres, de renforcer leur pouvoir de négociation.

Taille du projet et cofinancement. Le coût global du projet est estimé à 15,5 millions de USD. Le FIDA consentira un prêt d'environ 12,5 millions de USD, soit 80,4% du coût total. La contribution du gouvernement devrait s'élever à environ 1,9 million (12,1%) et celle des bénéficiaires à 1,2 million de USD (7,6%).

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN GUINÉE FORESTIÈRE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Guinée d'un montant de 9,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,5 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet de développement agricole durable en Guinée forestière. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Malgré sa richesse en ressources naturelles, la Guinée est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Le développement social, mesuré par l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement est faible, la plaçant au 162^e rang sur 174 pays analysés en 2000. Les indicateurs de base sont très déprimés: l'espérance de vie à la naissance est de 54 ans, le taux de mortalité infantile de 98/1 000 naissances et le taux global d'alphabétisation des adultes de 37% pour les hommes et de 15% pour les femmes. Soixante-deux pour cent de la population du pays est pauvre et environ 40% de la population totale vit au-dessous du seuil de pauvreté. Toutefois, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus marquée dans les zones rurales, où les pauvres représentent 53% de la population, contre 15% dans les centres urbains. De fortes disparités existent dans le pays, la Haute Guinée étant la région la plus pauvre.

2. Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1958, et jusqu'en 1984, l'économie guinéenne étroitement contrôlée par l'État a connu une période de stagnation. À partir de 1985, d'importantes réformes structurelles et économiques ont été mises en œuvre afin de restaurer les grands équilibres macroéconomiques et de créer un environnement propice à une croissance durable, reposant sur une large assise et misant sur l'initiative du secteur privé. Cela a été rendu possible par le retrait progressif de l'État de la production et des activités commerciales, la libéralisation des marchés et des prix et la mise en chantier de réformes dans le secteur public. En conséquence, le produit intérieur brut (PIB) est passé en moyenne à 4,1% par an de 1985 et 1996 et à 4,4% par an en 1997-1999. En 2000 toutefois, en raison des troubles civils, la croissance économique a fortement chuté.

3. L'agriculture reste la principale source d'emploi et de revenu pour environ 80% de la population, et représente 25,8% du PIB. Les conditions climatiques sont favorables à un large éventail de cultures, bien que la qualité des sols soit généralement de médiocre à mauvaise. Étant donné la prédominance des techniques d'exploitation utilisant peu d'intrants, de longues périodes de jachère

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



sont nécessaires pour restaurer la fertilité des sols. La culture du riz, principal aliment de base, a gagné rapidement du terrain depuis 1992. Le café, le caoutchouc et le coton sont exportés. La pêche est pratiquée aussi bien dans les eaux intérieures qu'en mer. Les ressources en eaux de surface sont abondantes, la plupart des grands fleuves d'Afrique de l'Ouest, notamment le Niger, le Sénégal, le Gambie et le Koliba et leurs affluents, prenant leur source en Guinée.

4. Les femmes constituent l'épine dorsale de l'économie rurale. Au plus fort de la campagne agricole, leur journée de travail est estimée à 12 ou 14 heures. En plus des travaux agricoles, elles sont responsables de la plupart des tâches domestiques (sauf la construction des habitations), notamment le soin des enfants, la cuisine et la corvée d'eau et de bois de feu, mais elles ont moins facilement accès aux ressources telles que la terre et les services financiers. En outre, les services publics d'appui dont le personnel est essentiellement constitué d'agents masculins sont davantage axés sur les hommes.

5. La politique et la stratégie du gouvernement en matière de développement rural et agricole sont présentées dans les Lettres de politique et de développement agricole 1 et 2. Les principaux éléments de la stratégie comprennent: a) soutien à l'organisation de groupements agricoles professionnels afin de favoriser la participation aux activités de développement, ainsi que leur prise en charge et leur pérennité; b) amélioration de l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles et utilisation plus efficace de ces derniers; c) appui au secteur privé émergent afin d'assurer l'efficacité de la production et des activités de commercialisation; d) meilleur accès à la terre visant à garantir une plus grande sécurité et une utilisation optimale de l'espace rural; e) accès facilité des agriculteurs aux services financiers, notamment pour les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes et invalides); f) renforcement de la capacité des prestataires de services; g) développement et promotion des forêts communautaires et privées; et h) protection de l'environnement.

6. la Guinée remplit les conditions requises pour bénéficier de l'aide octroyée au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et, à ce jour, la contribution du FIDA concernant la Guinée se monte à environ 5,11 millions de USD.

B. Leçons tirées de l'expérience passée du FIDA

Le portefeuille du FIDA en Guinée

7. Jusqu'à présent, le FIDA a financé neuf projets en Guinée pour un montant total de prêts de 77,85 millions de DTS. Les projets suivants sont terminés: projet de développement rural de la région de Siguiri et deuxième projet de développement rural de la région de Siguiri, projet de développement agricole de la région de Guéckédou, projet de relèvement de l'agriculture au Fouta Djallon, projet de développement des petites exploitations en région forestière. Les projets en cours sont le projet d'appui aux petits exploitants en Basse Guinée Nord, le programme de développement local et de réhabilitation agricole au Fouta Djallon, le projet d'appui aux communautés villageoises et le programme participatif de développement rural en Haute-Guinée.

Principaux enseignements tirés

8. Les principaux enseignements tirés de l'expérience sont les suivants: a) **Participation:** les bénéficiaires, et spécialement les agricultrices répondent bien à la méthode participative de groupe. Le soutien et le renforcement de la capacité des organisations de base, notamment la formation dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle sont essentiels pour garantir la participation locale aux activités villageoises. b) **Services financiers:** les institutions financières officielles en place ne répondent pas aux besoins des ménages de petits exploitants. Ces services, notamment l'épargne et le crédit, devraient être renforcés à la base, par exemple dans le cadre du système d'associations de services financiers (ASF) où les bénéficiaires sont entièrement responsables de la mobilisation et de la gestion des ressources. c) **Production et commercialisation:** augmentation de la production de produits agricoles et autres dépend dans une large mesure des débouchés, qui sont à son tour

tributaires de l'existence d'infrastructures de transport et de commercialisation adéquates. d) **Gestion du projet**: l'unité de coordination du projet (UCP) devrait soutenir les initiatives locales et participer à la coordination, à la gestion financière et au suivi du projet, en confiant la mise en œuvre au secteur privé/public et aux organisations non gouvernementales (ONG) locales. Étant donné que la capacité locale en matière de gestion financière est faible, elle devra être renforcée à la fois avant le démarrage du projet et pendant sa mise en œuvre et faire l'objet d'un suivi rapproché. Une analyse institutionnelle approfondie sera nécessaire pour veiller à ce que les institutions sélectionnées comme partenaires du projet soient motivées et compétentes. Il faut également que la stratégie de projet soit adaptée. Par exemple, dans le cas du projet de développement des petites exploitations en région forestière, l'absence d'analyse institutionnelle solide et de stratégie de projet adaptée ont gravement entravé l'exécution jusqu'à ce que l'examen à mi-parcours aboutisse à la modification radicale de la stratégie du projet.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Guinée

9. La stratégie du FIDA en Guinée, telle qu'énoncée dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) établi en 1999, vise à réduire la pauvreté grâce à des activités de développement économique et social destinées à augmenter durablement les revenus agricoles et non agricoles et à améliorer les conditions de vie des pauvres. À cette fin, le Fonds appuiera les mesures gouvernementales en faveur de la décentralisation, de la croissance du secteur privé et du développement rural, tout en misant sur la création d'organisations de base, notamment de services financiers spécialement conçus pour les ruraux pauvres. La stratégie du FIDA comprend trois grands axes d'intervention: a) le développement local participatif à l'échelle du village, des groupements d'agriculteurs et de femmes, b) l'appui à la décentralisation et aux investissements sociaux et productifs à l'échelle communautaire; et c) des mesures intersectorielles apportant un soutien accru aux services financiers ruraux de proximité, et gérés par les bénéficiaires grâce à l'expérience acquise dans le cadre des associations financières agricoles. La stratégie appelle un renforcement continu des liens avec les autres donateurs afin d'harmoniser les approches et d'encourager les synergies et la complémentarité entre les interventions.

Politique de la Guinée en matière d'éradication de la pauvreté

10. La politique d'éradication de la pauvreté menée par le gouvernement est énoncée dans son projet de Document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP), élaboré en 2001 avec le soutien et la participation du FIDA. Cette politique, qui est conforme à l'orientation prise en 1985 et aux tendances économiques actuelles, vise à réduire la pauvreté par une croissance durable et diversifiée s'appuyant à la fois sur un secteur privé dynamique et sur une planification décentralisée. Le gouvernement continuera à se retirer progressivement du secteur productif et à rétablir un environnement favorable à l'expansion du secteur privé. Ses objectifs et ses stratégies de réduction de la pauvreté visent: a) à assurer la stabilité macroéconomique; b) à développer les secteurs économiques productifs sociaux (notamment l'agriculture); c) à garantir un accès équitable aux services socioéconomiques; d) à assurer la bonne gouvernance; et e) à renforcer la capacité de la population et des institutions.

Activités d'éradication de la pauvreté financées par les autres donateurs importants

11. La politique décentralisée de développement rural adoptée par le gouvernement lui a permis de renforcer la capacité et les pouvoirs des gouvernements locaux élus dans les communautés rurales de développement (CRD). Le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie est le projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) qui est cofinancé par le FIDA, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds africain de développement (FAfD). En outre, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction participent au financement d'un projet de création de zones forestières classées et protégées, réalisé avec la participation de la population. L'Agence des États-Unis pour le développement international



(USAID) a financé un projet visant à aider l'agence guinéenne pour la commercialisation de la production agricole et un programme de développement des entreprises. L'AFD finance aussi trois projets dans la région forestière - développement rizicole, soutien à l'élevage et une activité pilote de pisciculture - et prépare actuellement un projet de développement agricole dans la région forestière. Une collaboration étroite sera recherchée avec ce dernier projet. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a financé un projet de pisciculture villageoise en Guinée forestière.

Raison d'être du projet

12. Le projet de développement des petites exploitations en région forestière du FIDA (313-GU) approuvé en 1997, a ouvert la voie au renforcement des capacités de la population et de ses organisations afin qu'elles soient en mesure de gérer mieux et durablement leur développement. Toutefois, la gestion de terroir (GT) est un processus de longue haleine, si bien que la phase pilote qui a duré environ deux ans s'est révélée insuffisante pour permettre à la population d'en maîtriser entièrement les concepts et les outils. La mission d'évaluation intérimaire conduite par le Bureau de l'évaluation et des études du FIDA a recommandé la préparation d'une seconde intervention dans la région forestière, afin d'améliorer durablement les revenus et les conditions de vie des petits exploitants et de préserver les ressources naturelles et productives de la région. Le projet actuel devrait par conséquent consolider le processus de gestion de terroir, accroître la productivité agricole et protéger l'environnement.

13. En conformité avec le cadre stratégique du FIDA et la stratégie régionale de la Division pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, le projet englobe les objectifs stratégiques suivants: a) renforcement de la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations; b) accroissement de la productivité des ressources agricoles et naturelles et meilleur accès aux biotechnologies; et c) amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et aux marchés. Le projet se concentre sur la promotion de la prise de décision décentralisée, sur les investissements dans le développement d'initiatives communautaires, sur le suivi de l'expérience, et sur le développement de la gestion de terroir.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

14. Le projet proposé, d'une durée de huit ans, couvrira cinq des sept préfectures de la région forestière notamment celles de: Beyla, Nzerekoré, Macenta, Lola et Yomou, où l'on compte au total 20 communautés rurales de développement.

15. Le projet s'adressera aux villages et communautés pauvres de la zone du projet, en se concentrant sur les groupes les plus vulnérables c'est-à-dire les femmes, les jeunes et les invalides. Il s'appuiera sur l'expérience acquise par le FIDA en matière de gestion de terroir dans le cadre du projet de développement des petites exploitations dans la région forestière. Le projet aura pour cible toutes les communautés pauvres des CRD sélectionnées, la priorité étant accordée aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

B. Objectifs du projet

16. L'objectif global du projet est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des ruraux pauvres de la région forestière par l'organisation de communautés/villages dans le but de garantir un développement agricole durable. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- responsabiliser la population cible, ses organisations et les institutions participantes pour parvenir à un développement agricole durable;



- accroître la productivité agricole et diversifier les sources de revenus de façon durable;
- améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers.

C. Composantes

17. Le projet sera axé sur trois composantes: a) développement communautaire et agricole, b) développement de services financiers; et c) gestion et coordination du projet.

18. **Développement communautaire et agricole.** L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité des villages par le biais de la gestion de terroir pour leur permettre de gérer leurs ressources plus efficacement. De cette façon, les communautés participeront à l'élaboration des plans de développement villageois et pourront ainsi maîtriser les outils de diagnostic et de planification; devenir responsables de la planification et de la gestion de leurs propres ressources; et participer pleinement au processus de prise de décision. Les communautés/villages deviendront ainsi plus conscients de la précarité de leurs ressources.

19. Parmi les sous-composantes figurent:

- Les ressources durables et l'intensification de l'agriculture. Le projet fournira un appui aux villages pour les amener à mieux gérer leurs ressources précaires et à accroître la productivité agricole aussi bien dans les vallées que dans les hautes terres grâce au développement de la recherche, aux conseils agronomiques et à l'utilisation d'intrants agricoles.
- Activités rémunératrices. Le projet appuiera des activités créatrices de revenus dans le secteur agricole et non agricole, pour la plupart à l'intention des femmes et des jeunes. Le projet octroiera aussi des crédits à de petits prestataires de services aux communautés.
- Le projet financera des infrastructures rurales à l'appui du développement agricole, notamment des systèmes d'approvisionnement en eau, des routes rurales et des installations de stockage, ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle et la formation.

20. **Développement de services financiers.** Le projet renforcera la capacité des ASF et des associations villageoises de crédit et d'épargne créées dans le cadre du premier projet et encouragera la création de nouvelles associations. Ces institutions auront pour mission de collecter et de préserver l'épargne locale, et de fournir des crédits à court terme. Une institution financière professionnelle spécialisée en finance rurale, établie grâce à un don du Programme de coopération élargie FIDA/ONG et à d'autres ressources, aidera les ASF tout en assurant leur promotion.

21. **Gestion et coordination du projet.** Le projet sera géré par une UCP, placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

D. Coût et financement du projet

22. Le coût total du projet est estimé à 15,5 millions de USD pour une durée de huit ans, y compris les provisions pour imprévus et hausses de prix, ces dernières représentent 11% des coûts de base. La part en devises est d'environ 3,8 millions de USD, soit 24% des coûts totaux. Le prêt envisagé du FIDA, d'un montant de 12,5 millions de USD, couvrira 80,4% du coût total du projet. La contribution du gouvernement sera de 1,9 million de USD (12,1%), tous droits et taxes compris, et financera un certain nombre d'activités en monnaie locale. Celle des bénéficiaires devrait être de l'ordre de 1,18 million de USD (7,6%).

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Développement communautaire et agricole	7 319,4	2 231,5	9 550,9	23	69
Développement des services financiers	1 519,7	557,9	2 077,6	27	15
Gestion et coordination du projet	1 541,2	580,3	2 121,6	27	15
Total des coûts de base	10 380,3	3 369,8	13 750,1	25	100
Provision pour aléas d'exécution	259,5	84,2	343,8	25	2
Provision pour aléas financiers	1 130,5	321,2	1 451,7	22	11
Total des coûts du projet	11 770,3	3 775,2	15 545,5	24	113

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
1. Développement communautaire et agricole	8 494,6	78,7	1 086,3	10,1	1 219,4	11,3	10 801,3	69,5	2 509,8	7 076,4	1 215,1
2. Développement des services financiers	1 990,0	84,5	90,4	3,8	273,5	11,6	2 353,9	15,1	619,1	1 461,3	273,5
3. Gestion et coordination du projet	2 008,5	84,0	-	-	381,8	16,0	2 390,3	15,4	646,4	1 364,4	379,5
Total décaissements	12 494,1	80,4	1 176,7	7,6	1 874,7	12,1	15 545,5	100	3 775,2	9 902,2	1 868,1

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

23. **Plans de travail et budgets annuels.** Les comités villageois chargés de la gestion élaboreront, en collaboration avec les agents responsables de la sensibilisation et de la structuration communautaire, des plans de travail et budgets annuels (PTBA), à l'échelle du village, selon un format agréé. Chaque PTBA villageois sera parachevé au niveau de la préfecture et, une fois approuvé, soumis à l'UCP pour être incorporé à un PTBA global. L'UCP soumettra le PTBA final à l'examen du Comité de pilotage du projet (CPP), avant de le transmettre à l'UNOPS et au FIDA pour approbation finale.

24. **Les contrats** et achats relatifs au projet se conformeront aux Directives en matière de passation des marchés du FIDA. Les achats de véhicules et d'équipement d'un montant égal ou supérieur à l'équivalent de 100 000 USD se feront par appel à la concurrence internationale. Les véhicules,

l'équipement et le matériel d'un coût compris entre 20 000 USD et 100 000 USD feront l'objet d'un appel d'offres national. Les autres marchés de biens et services inférieurs à 20 000 USD, y compris les travaux de remise en état et la formation, seront passés localement sur la base d'offres émanant de trois fournisseurs au minimum. Les contrats relatifs aux infrastructures rurales villageoises dispersées géographiquement et d'un faible coût et les autres biens et services seront passés par entente directe par les bénéficiaires, conformément aux procédures définies dans le manuel des procédures. Les contrats de consultants et d'assistance technique seront établis en conformité avec les directives de l'UNOPS. Un programme des contrats et achats fixant les critères et procédures de la passation de marchés, sera élaboré avant le démarrage du projet.

25. **Décaissements.** L'UCP ouvrira et maintiendra un compte spécial dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Les ouvertures de crédits autorisées sur les fonds provenant du prêt du FIDA équivalront à 700 000 USD. Ce montant sera déposé sur le compte spécial en un versement unique au moment où les conditions de décaissement sont remplies.

26. Le gouvernement ouvrira dans une banque commerciale un compte du projet dans lequel il déposera sa contribution de contrepartie au financement du projet, y compris les droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de l'achat. Le gouvernement déposera sur le compte du projet, un montant initial en francs CFA équivalant à 50 000 USD afin de couvrir une partie des dépenses de la première année du projet.

27. **Comptabilité.** Les retraits sur le compte du prêt seront effectués sur présentation des états de dépenses pour les catégories de dépenses déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les pièces justificatives seront conservées par l'UCP et mises à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes aux fins de vérification. Des justificatifs en bonne et due forme seront nécessaires pour tout autre retrait effectué sur le compte du prêt.

28. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit international agréé par le FIDA sera sélectionné pour procéder à la vérification annuelle des comptes et de la gestion. Le coût de ces vérifications sera à la charge du projet. Le cabinet d'audit exprimera son opinion sur la conformité des procédures d'appel d'offres, des dépenses et de l'utilisation des biens et services avec les dispositions du manuel des procédures du projet. Elle émettra séparément une opinion sur les états de dépenses et sur le compte spécial. Les rapports du commissaire aux comptes seront soumis au FIDA six mois au plus tard après la clôture de l'exercice financier du projet.

F. Organisation et gestion

29. L'organigramme du projet indique la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents organismes concernés².

Responsabilités institutionnelles

30. La responsabilité de la coordination du projet au niveau national incombera au Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Celui-ci délèguera à l'UCP ses pouvoirs pour la gestion, l'exécution, la coordination et la stratégie du projet; l'administration et la supervision de l'assistance technique; la coordination et le suivi de la performance des prestataires de services; la création de comités d'organisation; le suivi et l'évaluation. Il créera et maintiendra aussi des liens avec les autres partenaires intervenant dans la région, y compris les collectivités locales, l'Institut de recherche agronomique et zootechnique, etc.

² L'organigramme du projet figure à l'appendice IV.



31. **Contrôle et facilitation au niveau national.** Un CPP sera créé pour contrôler l'exécution. Placé sous la présidence d'un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et composé de représentants des principaux intervenants au niveau national, régional et communautaire et sera principalement chargé de définir l'orientation générale du projet, d'en assurer la supervision et d'approuver le PTBA. Il se réunira une fois par an, et l'UCP assurera son secrétariat.

32. **Coordination et facilitation locales.** La facilitation et l'arbitrage au niveau local se feront lors de "forums" qui se tiendront au niveau de la préfecture. Ces forums, qui permettront aux bénéficiaires, aux collectivités locales et aux services d'appui technique (publics et privés) de participer à la prise de décision, se réuniront annuellement pour débattre des résultats du projet, des difficultés rencontrées, ainsi que du suivi et de la planification des activités du projet.

33. **Coordination et facilitation au niveau du village.** À ce niveau, la facilitation et la coordination des activités du projet seront assurées par les comités villageois de gestion. Les membres élus de ces comités se réuniront une fois par an afin d'élaborer le PTBA et d'évaluer l'impact du projet.

34. **Services d'appui.** Les activités du projet seront mises en œuvre au moyen d'arrangements contractuels conclus avec des prestataires de services des secteurs privé et public. Le projet se chargera de promouvoir les organisations villageoises en tant que partenaires d'exécution et fournira, le cas échéant, un soutien aux prestataires de services en vue de renforcer leurs capacités. Les prestations de services seront fondées sur les principes de l'exploitation commerciale.

35. **Partenariat avec d'autres projets.** Une coordination étroite sera encouragée entre les principaux projets exécutés dans la région afin d'éviter les doubles emplois et de tirer parti des synergies. Il s'agit en particulier du PACV et des projets financés par l'ADF. À cet égard, les plans de développement locaux établis avec l'appui du PACV devront refléter les plans de développement villageois élaborés dans le cadre du présent projet.

36. **La fonction de suivi et d'évaluation (S&E)** ne sera pas extérieure à la structure du projet, mais formera partie intégrante de la capacité globale de coordination et de gestion du projet. Le projet développera la fonction de S&E et une formation spéciale ainsi qu'une assistance technique seront fournies à cet effet. Avec la participation active des villages, des informations concernant le S&E seront collectées sur: a) l'état d'exécution du projet; b) la pertinence des approches et stratégies d'exécution; c) l'impact du projet sur les bénéficiaires et sur l'environnement. Sur la base d'indicateurs intégrés figurant dans le PTBA, les ASF et les comités villageois chargés de la gestion fourniront régulièrement des informations sur l'avancement des activités du projet. Sous la responsabilité générale de l'unité de S&E, des études d'impact seront entreprises. Les indicateurs qualitatifs, quantitatifs et institutionnels élaborés lors du démarrage du projet seront revus et suivis périodiquement pour évaluer les divers effets du projet et son impact sur les bénéficiaires. Des études thématiques spécialisées et des études de cas seront également entreprises dans le même but.

G. Justification économique

37. Les conditions de vie des bénéficiaires devraient s'améliorer du fait de la productivité accrue de l'agriculture et du meilleur accès aux activités génératrices de revenus et aux services sociaux. Les organisations villageoises appuyées par le projet (comités villageois de gestion) seront dotées des moyens qui leur permettront de planifier et de gérer leur propre développement, d'agir de façon concertée, de négocier avec des partenaires extérieurs et de mettre en place un système autonome de maintenance. Les villages organisés seront responsables de leur propre développement et de l'orientation à donner au processus de développement local. Le projet améliorera aussi la sécurité alimentaire des bénéficiaires grâce à l'augmentation de la production vivrière et à la diversification des sources de revenu.



38. On estime que 180 villages des cinq préfectures concernées, abritant environ 330 000 personnes soit le tiers de la population rurale de la région forestière, bénéficieront directement ou indirectement du projet. En outre, l'augmentation des rendements agricoles, la conservation/protection de l'environnement et l'amélioration des infrastructures rurales auront des retombées positives sur les villages non directement ciblés par le projet. Environ 18 000 personnes deviendront membres des ASF, ce qui améliorera leur accès aux services financiers et leurs revenus.

39. L'intégration des femmes et des jeunes au processus de prise de décision renforcera leur rôle dans la gestion des ressources et la promotion des activités de développement. Ils pourront du même coup intensifier leurs activités économiques, accroître leurs revenus et améliorer leur statut au sein de la communauté.

H. Risques

40. Le développement rural fondé sur la participation communautaire passe par un processus évolutif s'étalant sur une période relativement longue. Toute tentative visant à obtenir des résultats rapides peut conduire à négliger l'importance primordiale de la pleine maîtrise et de la prise en charge par la population du processus et de ses outils. Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du processus de décentralisation et de retrait de l'État des activités productives. Alors que les résultats obtenus dans d'autres pays sont positifs, le processus de décentralisation s'avère encore très lent en Guinée. Même si le manuel des procédures énonce très clairement le rôle et les responsabilités de chaque prestataire de services, quelques conflits entre différents groupes d'intérêts peuvent subsister.

I. Impact sur l'environnement

41. La sensibilisation de la population cible à la précarité des ressources nationales, la mise en œuvre de plans de développement et de renforcement des capacités, auront toutes un impact positif sur l'environnement. Avec ses capacités renforcées, la population cible sera mieux à même de promouvoir et de mettre en œuvre des pratiques de gestion intégrée propres à protéger et à conserver l'environnement. Des activités durables promues par le projet en matière de gestion des ressources naturelles, notamment la mise en œuvre de mesures anti-érosion, la protection des zones critiques et la régénération de la forêt, permettront à terme une meilleure conservation de l'environnement. Les activités de développement agricole durable promues par le projet pour aider les villageois à adopter de meilleures pratiques d'exploitation des terres devraient être bénéfiques pour l'environnement. L'intensification agricole et la promotion d'activités génératrices de revenus devraient, à long terme, réduire la surface par habitant mise en culture chaque année. En règle générale, l'infrastructure rurale ne sera remise en état que sur les routes d'accès essentielles, réduisant ainsi l'érosion. L'audit d'environnement figurera dans le manuel des procédures parmi les critères d'éligibilité au microprojet.

42. Sur la base de l'analyse de la situation et de l'impact écologiques, et conformément aux procédures administratives du FIDA en matière d'évaluation de l'environnement, le projet est classé dans la Catégorie B.

J. Aspects novateurs

43. Le projet est novateur quant à son approche et à sa mise en œuvre. L'approche communautaire, qui fait appel à un processus de consultation participative intense (bien que testé dans 20 villages dans le premier projet) a été appliquée à faible échelle et son extension à quelque 180 villages est une première dans la région. L'approche de gestion de terroir du projet vise à renforcer les capacités communautaires et à donner aux bénéficiaires les moyens de prendre en main eux-mêmes leur développement, pour arriver à une gestion concertée et durable des ressources villageoises. Cette approche tient compte aussi des difficultés et des préoccupations réelles de villages entiers, les rendant conscients de leurs responsabilités, leur permettant de participer pleinement à chaque étape du

processus et leur assurant une formation. Les communautés et les individus seront rendus responsables de la gestion des ressources naturelles et du rétablissement et de l'amélioration de la capacité productive du village. La gestion de terroir favorisera également l'émergence et la consolidation de systèmes institutionnels propres à assurer la protection et la gestion des ressources naturelles.

44. Le soutien financier relatif à l'infrastructure et aux services à l'échelle du village (micro-infrastructure) sera coordonné et canalisé par le biais du projet et géré directement par les villages.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

45. Un accord de prêt entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

46. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

47. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Guinée un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (9 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2042 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 31 juillet 2002)

1. Le Gouvernement de la République de Guinée (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (l'Agent principal du projet) les fonds du prêt conformément aux dispositions des PTBA et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet.
2. Le Gouvernement prend en charge l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet en recourant à la procédure des Chèques Trésor Série Spéciale (CTSS). Par ailleurs, le Gouvernement effectue dès l'ouverture du compte de projet un dépôt de fonds représentant une part de sa contrepartie pour un montant global en francs guinéens équivalant à 50 000 USD. Le Gouvernement reconstituera annuellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils seront prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée. Les fonds de contrepartie seront inscrits au programme d'investissement public.
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
4. Un suivi de proximité se fera en collaboration avec le Gouvernement. Le système de suivi-évaluation collectera des informations nécessaires sur: i) le niveau d'exécution des activités prévues au PTBA tant au niveau des terroirs que des opérateurs; ii) la pertinence des approches et des stratégies mises en œuvre; et iii) l'impact du projet sur les bénéficiaires et l'environnement. Le responsable du suivi-évaluation assurera ensuite la compilation et l'analyse de ces données. Une fois discutées par l'équipe de coordination, ces informations seront diffusées.
5. L'UCP mettra en place un suivi financier et un contrôle interne de gestion par un système informatisé et des tableaux de bord qui seront tenus à jour par le chef du service administratif et financier. Celui-ci rendra compte mensuellement de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au coordonnateur du projet. Afin de réaliser des économies d'échelle et de partager les coûts, une assistance sera fournie à tous les projets du FIDA en cours en Guinée, dans le but de renforcer les capacités du personnel chargé des finances et de l'administration.
6. L'unité de suivi-évaluation de l'UCP assurera l'analyse de l'impact des activités du projet. L'évaluation portera sur des aspects qualitatifs, quantitatifs et institutionnels des objectifs centraux du projet. Le processus d'évaluation s'effectuera une fois par an au niveau des terroirs par les comités de gestion de terroir, au niveau préfectoral au moyen d'ateliers de concertation et, en externe, en collaboration avec les partenaires régionaux et nationaux.
7. Les informations générées par le suivi-évaluation du projet seront mises à la disposition de tous les partenaires intervenant dans la région au travers de l'observatoire, notamment sous forme de bases



de données géoréférencées (SIG). Ces informations seront également restituées aux bénéficiaires sous des formes appropriées.

8. Le Gouvernement exonère les importations, la fourniture des biens et services, ainsi que les travaux de génie civil, exclusivement liés au projet, de tous impôts, droits et taxes en recourant à la procédure des CTSS. Les montants des impôts, droits et taxes grevant les acquisitions sont considérés comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir.

9. Le personnel du projet doit être assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la législation du travail en vigueur sur le territoire de la République de Guinée.

10. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes, notamment techniques, à pourvoir dans le cadre du projet.

11. Aucun retrait du compte de prêt ne sera effectué avant qu'un projet de manuel de procédures n'ait été approuvé par le FIDA.

12. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le coordonnateur et le chef du service administratif et financier ont été recrutés, conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
- b) les autres membres de l'UCP ont été sélectionnés, conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
- c) le Compte spécial a été ouvert auprès d'une banque commerciale ou de toute autre institution financière acceptable pour le FIDA;
- d) le compte de projet a été ouvert dans une banque acceptable pour le FIDA et l'équivalent en francs guinéens de 50 000 USD, représentant le dépôt initial des fonds de contrepartie du Gouvernement, a été déposé; et
- e) un avis juridique favorable délivré par la Cour Suprême, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

GUINEA

Land area (km² thousand), 2000 1/	246	GNI per capita (USD), 2000 1/	450
Total population (million), 2000 1/	7.4	GNP per capita growth (annual %), 2000 1/	-0.9
Population density (people per km²), 2000 1/	30	Inflation, consumer prices (annual %), 2000 1/	n.a.
Local currency	Guinean franc (GNF)	Exchange rate: USD 1 =	GNF 1 951
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate), 1980-99 2/	2.6	GDP (USD million), 2000 1/	3 120
Crude birth rate (per thousand people), 2000 1/	40 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/	
Crude death rate (per thousand people), 2000 1/	17 a/	1980-90	n.a.
Infant mortality rate (per thousand live births), 2000 1/	96 a/	1990-99	4.2
Life expectancy at birth (years), 2000 1/	46 a/	Sectoral distribution of GDP, 2000 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% agriculture	24 a/
Poor as % of total rural population 2/	n.a.	% industry	38 a/
Total labour force (million), 2000 1/	3.5	% manufacturing	4 a/
Female labour force as % of total, 2000 1/	47	% services	38 a/
Education		Consumption, 2000 1/	
School enrolment, primary (% gross), 2000 1/	57	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	6 a/
Adult illiteracy rate (% age 15 and above), 2000 1/	n.a.	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	77 a/
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	18 a/
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 231	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5), 2000 1/	26 a/	Merchandise exports, 2000 1/	940
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5), 2000 1/	23 a/	Merchandise imports, 2000 1/	1 200
Health		Balance of merchandise trade	-260
Health expenditure, total (as % of GDP), 2000 1/	3.6	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people), 1999 1/	0.11	before official transfers, 1999 1/	-217
Population using improved water sources (%), 1999 4/	48	after official transfers, 1999 1/	-138
Population with access to essential drugs (%), 1999 4/	93	Foreign direct investment, net 1999 1/	63
Population using adequate sanitation facilities (%), 1999 4/	58	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP), 1999 1/	-2.4
Food imports (% of merchandise imports), 1999 1/	24 a/	Total expenditure (% of GDP), 1999 1/	21.2
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1998 1/	37	Total external debt (USD million), 1999 1/	3 518
Food production index (1989-91=100), 2000 1/	142.8	Present value of debt (as % of GNI), 1999 1/	72
Cereal yield (kg per ha), 2000 1/	1 308	Total debt service (% of exports of goods and services), 1999 1/	16.1
Land Use		Lending interest rate (%), 2000 1/	19.4
Arable land as % of land area, 1998 1/	3.6	Deposit interest rate (%), 2000 1/	7.5
Forest area (km ² thousand), 2000 2/	69		
Forest area as % of total land area, 2000 2/	28.2		
Irrigated land as % of cropland, 1998 1/	6.4		

A/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report*, 2000

4/ UNDP, *Human Development Report*, 2001

PREVIOUS IFAD LOANS

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Board Approval	Lending Terms	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Denominated Currency	Approved Loan Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Siguiri Rural Development Project	IFAD	AfDB	05 Dec 80	HC	30 Apr 81	31 Dec 92	SDR	9 850 000	89.6%
Gueckedou Agricultural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	04 Sep 85	HC	26 Sep 86	30 Jun 92	SDR	5 050 000	25.3%
Fouta Djallon Agricultural Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	14 Sep 88	HC	06 Jan 90	31 Dec 96	SDR	11 400 000	94.4%
Second Siguiri Rural Development Project	IFAD	AfDB	04 Sep 91	HC	22 Jan 93	30 Jun 99	SDR	9 400 000	34.8%
Smallholder Development Project in the Forest Region	IFAD	UNOPS	02 Dec 92	HC	23 Feb 94	30 Jun 02	SDR	9 850 000	95.5%
Smallholder Development Project in North Lower Guinea	IFAD	UNOPS	14 Sep 95	HC	01 Jul 96	31 Dec 04	SDR	10 200 000	93.9%
Fouta Djallon Local Development and Agricultural Rehabilitation Programme	IFAD	UNOPS	04 Dec 96	HC	28 Jan 98	30 Jun 05	SDR	6 950 000	49.7%
Village Communities Support Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	02 Dec 98	HC	30 Nov 99	30 Jun 04	SDR	5 000 000	29.5%
Programme for Participatory Rural Development in Haute-Guinée	IFAD	UNOPS	09 Dec 99	HC	18 Jan 01	30 Sep 11	SDR	10 200 000	05.0%



CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et dispositif de vérification	Suppositions importantes
1. OBJECTIF GLOBAL			
Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations rurales de Guinée forestière, par la responsabilisation des terroirs pour un développement agricole et rural durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants âgés de moins de 5 ans - Niveau de production agricole et des revenus des ménages par genre et groupe socio-économique - Nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête 'point de référence au départ, à mi parcours et finale. - Etudes et enquêtes de suivi & évaluation - Etudes (externes d'impact) - Enquêtes alimentaires et nutritionnelles - Enquêtes budget/consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte socio-politique et économique stable - Arrêt des flux de réfugiés; - Libéralisation et promotion du secteur privé - Politique de décentralisation effective - Synergie avec les autres programmes nationaux (PACV) et régionaux (PDGRR, PDRiz, etc)
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES			
1. Renforcer les capacités de la population cible, de leurs organisations, et des institutions participantes pour un développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes/hommes alphabétisés par classe d'âge - nombre, performance et pérennité des institutions et organisations locales - % participation des femmes et des groupes vulnérables aux prises de décisions - Nombre de femmes, jeunes membres des organes dirigeants - niveau d'autonomie du terroir à développer et exécuter des plans de travail - niveau de réalisation du PGT et de mise en oeuvre des plans d'action annuels par les terroirs - capacité de gestion financière des microprojets par les terroirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation participatif - Rapports du projet - Enquêtes des ménages agricoles - Rapports de supervision; - Revue mi-parcours du projet. - Etudes socio-économiques <p style="text-align: center;">Indicateurs socio-économiques de la zone</p>	<p>Autorités locales (élus et admin. déconcentrée) favorables à la promotion des organisations des terroirs</p> <p>Chefs de terre coopératifs : zones critiques mises en défends, accès aux bas-fonds sécurisés</p> <p>Adhésion des populations/femmes aux programmes d'alphabétisation (libérer du temps de travail)</p> <p>Stabilité politique</p> <p>Opérateurs de qualité</p>



<p>2. Améliorer de manière durable la productivité des systèmes de production agricole et diversifier les sources de revenus (agricoles et non-agricoles) des exploitations rurales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sources des revenus annuels des exploitations familiales par groupe socio-économique, - Productivité/rendement des cultures et réduction des surfaces emblavées en vivriers annuels - Durée moyenne des assolements productifs sur coteau et dans les bas-fonds. - niveau de valorisation de la production agricole (stockage, transformation, ...) - accès aux zones de production et aux marchés - accès aux infrastructures et équipements socio-économiques - temps de travail pour diverses opérations des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation participatif - Rapports du projet - Enquêtes des ménages agricoles - Rapports de supervision; - Revue mi-parcours du projet. - Enquêtes socio-économiques - Etudes 	<p>Options technologiques adaptés disponibles</p> <p>Conseil agricole de proximité disponibles</p> <p>Intrants agricoles disponibles et accessibles</p> <p>Artisans forgerons mécaniciens formés et opérationnels</p> <p>Opérateurs et prestataires de service de qualité</p>
<p>3. Faciliter l'accès aux services financiers de proximité autogérés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % des bénéficiaires (dont les femmes) et volume de crédit par objet et durée. - capacité des ASF à répondre à la demande des différents types de crédit (agricoles, commerciaux, sociaux, ...) - capacité d'autogestion et autonomie financière des ASF - service d'appui-conseil et de promotion des ASF - niveau de structuration régionale des ASF 	<p>Suivi-évaluation participatif</p> <p>Rapport opérateur ASF</p> <p>Audits des ASF</p> <p>Rapport de contrôle de la Banque Centrale</p>	<p>Participation des ménages défavorisés/femmes</p> <p>Agrément des ASF</p> <p>Diversification des offres de crédit</p> <p>Structure faîtière fonctionnelle</p> <p>Appuis par structure nationale</p> <p>Opérateur de proximité de qualité</p>
<p>3. RESULTATS ATTENDUS</p>			
<p>3.1 . En matière de Gestion des terroirs et développement agricole durable.</p> <p>(i) Les capacités d'analyse humaines et organisationnelles des populations cibles sont renforcées (alphabétisation et formation spécialisées) et des PGT sont préparés par les organisations du terroir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de terroirs, habitants touchés, PGT développés et plans d'action mis en œuvre - Participation des femmes et groupes vulnérables dans le processus - Nombre de formations techniques, en gestion, négociation et en management - % de la population alphabétisée par sexe, classe sociale 	<p>Rapports d'activités de l'opérateur</p> <p>PGT et plans d'actions des terroirs</p> <p>Rapports de formations</p> <p>Ateliers participatifs auprès des bénéficiaires</p> <p>S-E participatifs</p> <p>Rapports d'auto-évaluation</p> <p>Rapport d'activités des CGT</p>	<p>Compétence et professionnalisme de l'opérateur pour la mise en œuvre de l'approche participative</p> <p>Efficacité des animateurs pour la mobilisation et la mise en œuvre des plans d'actions des terroirs</p> <p>Participation active des bénéficiaires</p>



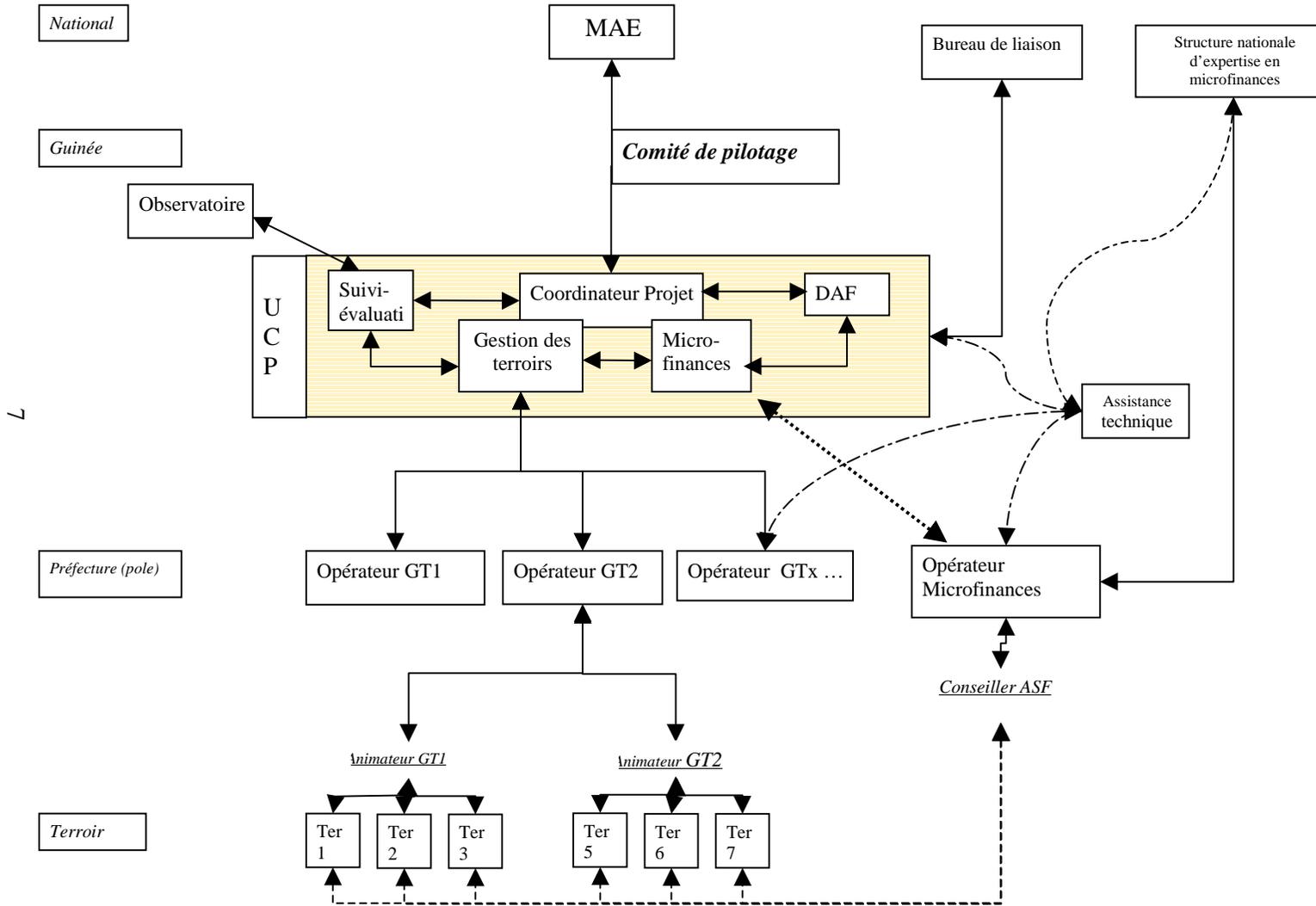
<p>(ii) La Recherche-développement répond à la demande prioritaire des terroirs</p> <p>(iii) Le service de conseil agricole de proximité est opérationnel :</p> <p>(iv) Accès aux intrants de qualité (semences, engrais, ...) est amélioré :</p> <p>(v) Diffusion de l'information sur les référentiels et la gestion des exploitations est effective</p>	<p>Thèmes de R/D et leur pertinence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau R/D paysan est effectif : nombre de paysans, nombre d'essais, nombre de visites paysannes (journées portes ouvertes) - Nombre des agents agricoles en place sur le terrain démonstrations, conseil technique permanent, formation de capacités techniques, - Accès aux services d'appui agricole suivant sexe, groupe social <p>Nombre de petits paysans utilisant des engrais, des semences améliorées</p> <p>Quantité de semences produites et /vendue (utilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de messages Radio – Nbre de groupes de discussion actifs <p>Niveau d'accès aux informations sur le marché (quantités et prix)</p>	<p>Suivi évaluation participatif</p> <p>Rapports des opérateurs</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Rapports de supervision</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Revue mi-parcours.</p> <p>Rapports de l'observatoire</p> <p>Etudes spécialisées</p> <p>Comptes des sociétés d'approvisionnement des engrais</p> <p>Etudes spécialisées</p> <p>Enquêtes de ménages agricoles</p>	<p>Appui et formation répondent aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ingérence politique limité dans le choix des activités -Adhésion des élus locaux au processus de gestion de terroir <p>Stabilité politique et économique</p> <p>Inflation maîtrisée</p> <p>Référentiels technico-économiques établis et diffusés</p>
<p>(vi) La valorisation des produits agricoles est promue et sources de revenus diversifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de transformation/valorisation des productions agricoles primaires ; % des produits agricoles transformés - qualité et type des produits offerts - Evolution du différentiel de prix entre matière première et produit (semi)fini - Nombre moyen d'animaux/ ménage (et type) - Nombre d'étangs piscicoles, d'apiculteurs/ruches - Proportion des exploitations ayant intégré l'élevage semi-intensif - Superficies cultivées en contre-saison ('maraîchères') - Nombre et type d'entreprises de prestations de service par terroir - Diminution du niveau de pénibilité du travail (surtout des femmes) - Proportion des ménages tirant leur revenu des activités hors-sol. 	<p>Suivi évaluation participatif</p> <p>Rapports des opérateurs</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Rapports de supervision</p> <p>Revue mi-parcours.</p> <p>Rapports de l'observatoire</p> <p>Enquêtes de marchés</p> <p>Etudes spécialisées</p>	<p>Environnement socio-économique favorable au niveau régional et national (concurrence des produits liés à l'aide alimentaire et autres dons)</p> <p>Opérateurs et prestataires de service de qualité</p>



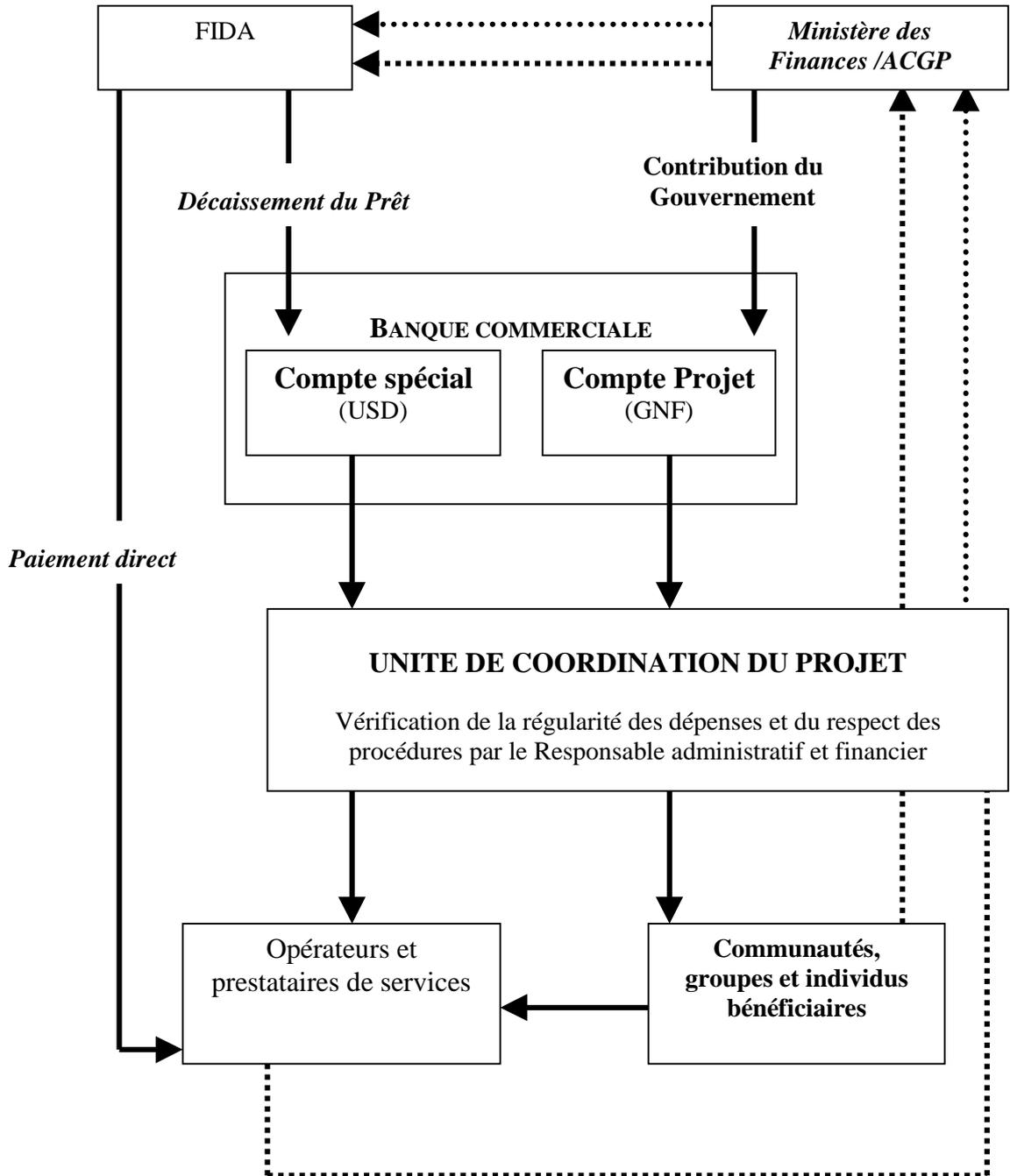


<p>(vii) Entrepreneurs prestataires de service opérationnels</p> <p>(viii) Les infrastructures rurales d'appui au développement agricole durable sont réalisées et/ou réhabilitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'entreprise de prestations de service par terroir - Nombre de passages difficiles en saison des pluies - Nombre et qualité des infrastructures sociales et économiques réalisées par type - Niveau de la prise en charge de la maintenance des infrastructures communautaires (CVEP effectivement opérationnelles) - % des ménages avec l'accès à l'eau potable <p>Niveau des maladies liées à la consommation de l'eau</p>	<p>Suivi évaluation participatif</p> <p>Rapports des opérateurs</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Rapports de supervision</p> <p>Revue mi-parcours.</p> <p>Rapports de l'observatoire</p> <p>Etudes spécialisées</p>	<p>Adhésion de la population au cantonnage de proximité</p> <p>Stabilité politique et socio-économique</p> <p>Qualité du suivi et de la post-formation</p>
<p>3.2 En matière de développement de services financier de proximité</p> <p>(i) Environ 40 ASF et leurs relais villageois (CVC) sont établies et autogérées</p> <p>(ii) Une structure (faitière) d'appui aux ASF est mise en place et opérationnelle</p> <p>(iii) L'expertise nationale appuie efficacement les ASF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actionnaires (H/F) par ASF- - Répartition du capital entre couches sociales et sexes - Taux de recouvrement par type de crédits, <p>- Une structure faitière d'appui a été mise en place et est à même d'assurer la pérennité des services d'appui aux ASF</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agrément des ASF auprès de la Banque Centrale est obtenu (adapté au cadre réglementaire) - Niveau de capacité des comités ASF - Niveau d'autonomie des ASF 	<p>Rapports de l'opérateur d'appui aux ASF</p> <p>Comptabilité des ASF</p> <p>Rapports de l'ATI</p> <p>Suivi-évaluation UCP</p> <p>Audit externe (annuelle)</p>	<p>Efficacité de l'opérateur pour la composante et disponibilité de l'ATI</p> <p>Mobilisation des bénéficiaires</p> <p>Rigueur absolue de la gestion</p> <p>Partenaires financiers crédibles/fiables</p> <p>Complémentarité entre les ASF et le CRG</p> <p>Fond de capitalisation des ASF opérationnel;</p> <p>Niveau de détournement des ressources limité et effectivement sanctionné</p>
<p>3.3 Les capacités d'intervention publiques et la coordination des efforts de différents partenaires pour répondre à la demande des communautés sont améliorées</p>	<p>Fonctionnement du comité de pilotage, coordination et partage efficaces des responsabilités entre les intervenants (UCP/opérateurs/terroirs).</p> <p>Processus participatif de prise de décision (plus de concertation). Bonne relation Etat/secteur privé.</p>		

ORGANIGRAMME



FLUX FINANCIER



Légende :

- Flux financiers
- Certification des dépenses (factures et décomptes)
- Résumés certifiés des dépenses et demandes de retrait de fonds (DRF)

